

8 février 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UNIBAIL HOLDING

(Eurolist)

Par courrier du 7 février 2006, reçu le jour même, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (5, rue Masseran, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 3 février 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de UNIBAIL HOLDING et détenir, à titre indirect par l'intermédiaire de la société Ixis Corporate & Investment Bank, 905 753 actions UNIBAIL HOLDING représentant autant de droits de vote, soit 1,99% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'opérations de marché de capitaux effectuées par la société Ixis Corporate & Investment Bank, banque prestataire de services d'investissement filiale de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

¹ Sur la base d'un capital composé de 45 618 564 actions représentant autant de droits de vote.